

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms FernandeNom RAMOSSECOND LIVRET
ÉPOUSE OU MÈREPrénoms Virginie AliceNom ARAUJO

Né le 16 septembre 1979
 à 08 heures 30
 à Saint-Maurice (Val-de-Marne)
 de (1) Ernesto FERRAZ PEREIRA
RAMOS
 et de (1) Rosa de Fatima da SILVA
GONCALVES

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 425
 le 17 janvier 2011 (2)

L'Officier de l'état-civil
par délégation

MENTIONS MARGINALES (3)



SD



MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne)
 le 5 octobre 2013

Les futurs époux ont déclaré (4) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 61

, le 5 octobre 2013

L'officier de l'état civil



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 909 1 866

le 5 octobre 2010

à 18 heures 59
est né(e) (1) Alicia Sylwia
RAMOS

Suivant déclaration conjointe

du choix du nom en date du : 06/10/2010

du sexe Féminin
à TOURNAI-EN-BRIE (Seine-et-Marne)
reconnu(e) (2) le 30 mars 2010 en la
mairie de BRIE-COMTE-ROBERT
(Seine-et-Marne)
par (3) Des père et mère

Délivré conforme aux registres, le 6 juillet 2011



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(2) Compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 546
le 08 juillet 2015

à 03 heures 40
est né(e) (1) Lucy, Virginie
RAMOS

du sexe Féminin
à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne)
reconnu(e) (2)

par (3) ...
Délivré conforme aux registres, le 10 juillet 2015



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le ...

à ...

Délivré conforme aux registres, le ...

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures
est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3) ...

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le ...

à ...

Délivré conforme aux registres, le ...

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.